

CONGES

La direction du CCOR Carlotti a annoncé la couleur pour les congés automne/hiver :

- *Le taux de congé autorisé est de 30% maximum*
- *Les congés égrenés seront validés en fonction du taux de congé et des nécessités de service.*

Pas plus de 30% du personnel en congés !! Ce qui veut dire que pour les vacances de fin d'année, par exemple, 40% d'entre nous ne pourront pas prendre de repos.

Acceptable ? Non bien sûr.

Ce qui l'est encore moins, c'est que la règle qu'on nous impose ne l'est pas pour tous. La hiérarchie et la direction se gardent bien d'observer les mêmes critères. Observez bien, à certaines périodes « cruciales », le taux de congés de la ligne managériale. Vous serez surpris.

La vie privée de chacun doit être respectée. S'il n'y a pas assez de personnel sur les plateaux, il faut embaucher. Mais bien sûr, il est plus « économique » de fonctionner avec un volant de travailleurs « temporaires » très important sans embauche à la clé.

Comme l'année dernière, les salarié(e)s voulant poser une journée isolée pendant les vacances, se la verront probablement refuser. Un comble, ils n'ont besoin que d'une journée ou deux, ce qui arrange tout le monde.

Acceptable ? Non, bien sûr.

Nouveauté aussi : d'ici fin septembre, il faut prévoir ses congés jusqu'à fin mars 2013 !

Selon la direction, ce serait une demande du personnel afin de prévoir les vacances d'hiver. Nous n'avons pas spécialement les mêmes remontées et ce serait bien une des premières fois que la direction anticipe sur les souhaits des salarié(e)s !!

De plus, sur Rouen, le recollement des prévisions ne s'effectue que jusqu'à fin décembre.

La ligne hiérarchique de Carlotti ferait-elle du zèle ?

En tout état de cause, tout changement dans les processus de congés, et les prévisions en font partie, doit être présenté aux IRP. Nous aurions bien dit « négocié » mais pour la direction, cela est considéré comme un gros mot !!

SUD a demandé une audience rapide à la direction qui nous a assuré *qu'en aucun cas le CCOR NC n'envisage de changer son processus de congés sans naturellement passer par les instances représentatives du personnel.*

C'était sûrement un oubli mais nous prenons acte.

Sud 36-37

02 47 85 11 11

sudptt.36-37@wanadoo.fr

Sud Loiret

02 38 83 72 39

sudloiret@wanadoo.fr

Union
syndicale
Solidaires

Sud Haute Normandie

02 35 63 20 20

sudptt.hn@orange.fr

Sud Basse Normandie

02 31 94 26 00

sudptt14@wanadoo.fr